

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 01 décembre 2025 à 18 heures 00 minutes
Mairie

Quorum : 9

Présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Procuration(s) :

Absent(s) :

M. LEGRAND Dimitri

Excusé(s) :

Mme BELLIN Béatrice, M. DEGOT Eric, Mme PEATIER Géraldine

Secrétaire de séance : Mme SERRETTE Nadine

Président de séance :

31-25 - DECISION MODIFICATIVE n°5

N° INSEE : 068

COLOMBIER LE JEUNE

Exercice 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°31-25

DECISION MODIFICATIVE N° 5

(Vote de crédits)

Date de convocation :	28/11/2025	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	11
Nombre de membres présents :	11	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11	Abstention :	0

L'an 2025, le 01 décembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, COMTE Delphine COMTE Delphine

Présents :

Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine, M. BELLIN Mickaël

Procurations :

Absents : M. LEGRAND Dimitri

Excusés : Mme BELLIN Béatrice, M. DEGOT Eric, Mme PEATIER Géraldine

Secrétaire de séance : Mme SERRETTE Nadine

Objets : DECISION MODIFICATIVE N°5

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
168758 (16) : Autres groupements		1 970,00	021 (021) : Virement de la section de foncti
-243,00			
2128 (21) : Autres agencements et aménagem		-1 970,00	28041582 (040) : Bâtiments et installations
243,00			
	0,00		
0,00			

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investiss		-243,00	73122 (731) : Taxe dép. additionnelle à certai
24 577,00			
60612 (011) : Energie - Electricité	5 200,00		
611 (011) : Contrats de prestations de service	7 000,00		
61351 (011) : Matériel roulant	-29,00		
6156 (011) : Maintenance	5 000,00		
63512 (011) : Taxes foncières	3 600,00		
6455 (012) : Cotisations pour assurance du p	1 277,00		
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	29,00		
657351 (65) : GFP de rattachement	2 500,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorpo	243,00		
	24 577,00		
24 577,00			
Total Dépenses	24 577,00	Total Recettes	
24 577,00			

Certifié exécutoire par COMTE Delphine, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 09/12/2025 et de la publication le 09/12/2025

A COLOMBIER LE JEUNE, le 09/12/2025

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Maire

le(s) secrétaire(s) de séance

32-25 - ADMISSION EN NON-VALEURS DE CRÉANCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Nombre de suffrages exprimés :
Pour :
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
28/11/2025

Séance du 01/12/2025
32-2025

L'an deux mil vingt cinq le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etaient absent(s) :

M. LEGRAND Dimitri

Etaient excusé(s) :

Mme BELLIN Béatrice, M. DEGOT Eric, Mme PEATIER Géraldine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Nadine SERRETTE

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEURS DE CRÉANCES

Date d'affichage
28/11/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

09/01/2025

et publication du :

09/11/2025

Vu le Code Général des collectivités Territoriales
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable ;
le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 28,64 € correspondant à la liste des créances minimes (cotes inférieures au seuil des poursuites).

Exercice	Référence de la pièce	Objet	Montants présentés	Motifs de la présentation
2021	T-404	Cantine-garderie	2,01 €	Inférieur au seuil de poursuite
2022	T-175	Cantine-garderie	13,85 €	Inférieur au seuil de poursuite
2025	T-153	Cantine-garderie	12,78 €	Inférieur au seuil de poursuite

Dit que les sommes nécessaires seront inscrites au chapitre 65 article 6541

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,

33-25 - AVENANT A LA CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/12/2025
n° 33-2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt cinq le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etaient absent(s) :

M. LEGRAND Dimitri

Etaient excusé(s) :

Mme BELLIN Béatrice, M. DEGOT Eric, Mme PEATIER Géraldine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Nadine SERRETTE

Date de convocation

28/11/2025

Date d'affichage

28/11/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

11/12/2025

et publication du :

11/12/2025

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES

Mme le maire rappelle au conseil municipal les conventions signées avec les communes de BOUCIEU LE ROI, ST BARTHELEMY LE PLAIN et GILHOC SUR ORMEZE pour la participation aux frais scolaires.

Le récapitulatif des charges de l'année scolaire 2022-2023 fait apparaître un coût par élève de 1 416,79€

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Charge Mme le maire de faire une demande de participation aux frais scolaires auprès des communes ci-dessus énumérées ;

Charge Mme le maire de signer un avenant à la convention avec chaque commune concernée.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à COLOMBIER LE JEUNE

Le Maire,

34-25 - REVALORISATION DES LOYERS POUR L'ANNÉE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/12/2025

n° 34-2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt cinq le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etaient absent(s) :

M. LEGRAND Dimitri

Etaient excusé(s) :

Mme BELLIN Béatrice, M. DEGOT Eric, Mme PEATIER Géraldine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Nadine SERRETTE

Date de convocation
28/11/2025

OBJET : REVALORISATION DES LOYERS POUR L'ANNÉE 2026

Date d'affichage
28/11/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

11/12/2025

et publication du :

11/12/2025

Madame le Maire rappelle que les tarifs des locations des appartements et du local commercial situés place des commerces sont revalorisés pour le premier janvier 2026. L'indice de référence des loyers était au 3ème trimestre 2024 de 144,51 et au 3ème trimestre 2025 de 145,77 ce qui autorise une augmentation + 0,87%

L'indice de référence des loyers commerciaux était au 3ème trimestre 2024 de

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

Décide d'appliquer à l'ensemble des loyers et des charges une augmentation de 0,87%

Décide d'appliquer au loyer commercial une augmentation de 0,87%

Appartements et local

Appartements	Loyers + charges 2025	Loyers 2026	Charges 2026
Appart. F3 N°1 (Mme SOUVAY)	539,47€	439,76€	103,90€
Appart. F3B N°2 (M et Mme ROBIN)	544,30€	440,98€	108,05€
Appart. F3A N°3 (M. PORREE)	544,30€	440,98€	108,05€
Appart F4B N°4 (M. FRANÇOIS)	588,24€	485,31€	108,05€
Appart. F4A N°5 (Mme BRUCHON)	588,24€	485,31€	108,05€
LOCAL COMMERCIAL (Mme GARNODIER)	251,59 €	253,77€	/

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à COLOMBIER LE JEUNE

Le Maire,

35-25 - SUBVENTIONS DIVERSES

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 01/12/2025

n° 35-2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt cinq le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

Etaient présents :

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Joël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etaient absent(s) :

M. LEGRAND Dimitri

Etaient excusé(s) :

Mme BELLIN Béatrice, M. DEGOT Eric, Mme PEATIER Géraldine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Nadine SERRETTE

Date de convocation

28/11/2025

Date d'affichage

28/11/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

11/12/2025

et publication du :

11/12/2025

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le maire présente au conseil municipal le projet d'attribution des subventions aux associations.

Elle rappelle que la nouvelle attribution se fait sous forme de mise à disposition des infrastructures communales pour toutes les associations qui interviennent sur la commune.

Elle propose que seules les associations listées ci-dessous perçoivent une subvention annuelle :

- | | |
|------------------------------|--------|
| - ADMR | 400.00 |
| - ASSO PREVENTION ROUTIERE | 100.00 |
| - ASS. LIGUECONTRE LE CANCER | 100.00 |
| - TEPPE | 100,00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la mise à disposition gratuite des infrastructures communales aux associations

- **Décide** d'attribuer et de verser annuellement une subvention aux associations énumérées ci-dessus pour une somme totale de 700 €

- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,



Le Secrétaire de séance,

Fait à
Le Maire,

